

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mai 2014

PRÉVENTION DE LA RÉCIDIVE ET INDIVIDUALISATION DES PEINES - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 172

présenté par

M. Le Fur, M. Abad, M. Aubert, M. Bénisti, M. Cinieri, M. Dhuicq, M. Foulon, M. Fromion,
M. Guilloteau, M. Huyghe, M. Lazaro, M. Le Ray, Mme Louwagie, M. Marc, M. Perrut,
Mme Poletti, M. Reiss, Mme Schmid, M. Siré, M. Suguenot et M. Verchère

ARTICLE 9

I. – À la première phrase de l'alinéa 18, substituer au mot :

« deuxième »

le mot :

« premier ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la première phrase de l'alinéa 19.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.